

Conseil municipal du 24 septembre 2009

Compte-rendu de la séance

Etaient présents : Jean-Michel BORGEL, Georges VIGNOUD, Pierre GUIDAT, Jean-Claude GOUVERNEUR, Jean-Louis PATAINI, Bernard BOULANGER, Gabriel HENRIQUET, Daniel ALESSANDRINI, Valérie BOCQUET-LEGER, Danièle BRUN, Eric DELESCLUSE, Christine DIETZ, Thierry FERRACHAT, Marie Corinne LAUDES, Jean-Jacques MAURIS, Michel MENDEZ-PORCEL, Michel PAJEAN, Monique PERRIER, Maryse PRETTE, Claude RIOND

Excusés et représentés par pouvoir : Christiane BRUNET (pouvoir à Jean-Jacques MAURIS), Pierre MICHEL (pouvoir à Georges VIGNOUD)

Excusés :

Absent : Nacera ALLALOU,

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Claude RIOND est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Au préalable, monsieur le maire sollicite l'assemblée délibérante pour inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- urbanisme : cession de terrain
- personnel communal : poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte leur inscription à l'ordre du jour.

1/ Budget 2009 commune : décisions modificatives

a/ vote de crédits supplémentaires en fonctionnement

dépenses			recettes		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 500 €	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 1 500 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 119 791 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote de crédits supplémentaires d'un montant de 1 500 € pour la section de fonctionnement du budget communal 2009.

b/ vote de crédits supplémentaires en investissement

Monsieur le maire indique que ces virements de crédits concernent un ajustement des opérations d'ordre en section d'investissement.

dépenses			recettes		
2315 -040	Opérations d'ordre	+ 15 000 €	10222	F.C.T.V.A.	+ 14 000 €
2042	Subventions d'équipement aux personnes de droit privé	- 1 000 €	2315-041	Opérations d'ordre	+ 20 000 €
2762 -041	Opérations d'ordre	+ 20 000 €			
	TOTAL	+ 34 000 €		TOTAL	+ 34 000 €

La section d'investissement s'équilibre à 3 534 572 € en dépenses et en recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le vote de crédits supplémentaires d'un montant de 34 000 € pour la section d'investissement du budget communal 2009.

2/ Ecole de musique

Au préalable, monsieur le maire dresse le bilan de la rentrée 2009-2010 à l'école de musique municipale.

Monsieur GUIDAT évoque ensuite la composition du comité de pilotage chargé du suivi du fonctionnement et de l'organisation de l'école de musique municipale. Il propose que le comité de pilotage se réunisse régulièrement tous les 2 mois.

Monsieur GUIDAT propose également de relancer le comité consultatif et évoque également sa composition.

La mutualisation de la gestion de l'école de musique au niveau supra communal et supra intercommunal est évoquée dans le cadre de l'application du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

Le conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (monsieur Jean-Jacques MAURIS) valide la composition du comité de pilotage (6 conseillers municipaux, directeur de l'école de musique et D.G.S.) et du comité consultatif (représentant de l'A.D.M.S., harmonie « la Gaïeté », Ménestrels de Miolans, une personne qualifiée, monsieur le président de la C.C.C.S., madame la Conseillère générale, le responsable des parents d'élèves, le D.G.S. et monsieur le maire) de l'école de musique municipale.

Monsieur GUIDAT dresse ensuite le bilan des inscriptions à l'école de musique pour cette année 2009-2010 et la composition instrumentale qui en découle ainsi que l'organisation du temps de travail des différents intervenants.

Il précise également que la première réunion du comité consultatif aura lieu le 15 décembre 2009.

Monsieur GUIDAT informe l'assemblée délibérante de la mise en place d'un cours de tuba qui est reconnu comme instrument rare et permet à ce titre de bénéficier d'une subvention de fonctionnement majorée du conseil général.

Il propose donc une tarification incitative de 60 € pour l'ensemble des élèves pratiquant cet instrument.

Le conseil municipal, par 21 voix pour et 1 abstention (madame DIETZ), approuve ce tarif d'inscription spécifique pour le tuba.

3/ Travaux de réhabilitation du gymnase municipal

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres le 23 septembre 2009, monsieur le maire indique qu'il s'avère nécessaire de conclure des avenants pour un montant global de travaux

supplémentaires de 12 798,42 € T.T.C. qui concernent 4 lots dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation du gymnase municipal.

- A.P.C. ETANCH - lot 3 -Etanchéité-peinture-couverture-bardage : + 2 840,00 € T.T.C. (+1,05%)

nouveau montant du lot : 272 496,30 € T.T.C.

- MENUISERIE LENOBLE - lot 5 - Menuiseries intérieures : + 2 292,73 T.T.C. (+9,97%)

nouveau montant du lot : 25 227,11 € T.T.C.

- CHAUFFROID - lot 11 - Chauffage-sanitaires-ventilation-capteurs solaires : + 3 148,59 € T.T.C. (+2,41%)

nouveau montant du lot : 134 040,03 € T.T.C.

- ANNOVAZZI - lot 12 – Electricité-courants faibles : + 4 517,10 € T.T.C. (+14,29%)

nouveau montant du lot : 36 314,56 € T.T.C.

Monsieur VIGNOUD, premier adjoint, présente les devis des travaux supplémentaires correspondant aux différents avenants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer les avenants avec les entreprises adjudicataires concernées.

4/ Demandes de subventions d'investissement auprès du Conseil général de la Savoie

Monsieur le maire propose d'adresser deux demandes de subventions d'investissement auprès du Conseil général de la Savoie.

- piscine municipale : demandes de subvention pour une étude de faisabilité diagnostiquant les points de non-conformité ainsi que les travaux à réaliser.
- parking de l'école maternelle/gymnase : demandes de subvention dans le cadre du programme « amendes de police » pour la réfection du parking.

Monsieur PATACINI, adjoint chargé des travaux, propose de solliciter le S.D.E.S. pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme des travaux d'enfouissement des réseaux E.D.F. et France Telecom à l'aval du giratoire « avenue de l'Arclusaz » pour un coût estimatif de 41 567 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil général de la Savoie et du S.D.E.S. pour ces programmes d'investissement.

5/ Rapport annuel d'activités du S.D.E.S.

Monsieur PATACINI, adjoint délégué titulaire de la commune au S.D.E.S., informe l'assemblée délibérante que le S.D.E.S. communiquera le rapport d'activités du syndicat pour l'année 2008 dans les prochains jours.

Il sera donc présenté lors du prochain conseil municipal.

6/ S.D.I.S. 73 : projet d'implantation du centre de formation

Monsieur le maire donne la parole à monsieur VIGNOUD, premier adjoint.

Monsieur VIGNOUD indique que le S.D.I.S. a pour projet d'implanter son centre de formation départemental en Combe de Savoie. A ce titre, la commune de Saint-Pierre d'Albigny est candidate pour recevoir cette infrastructure.

Il précise que le conseil d'administration du S.D.I.S. se réunira le 5 octobre 2009 pour valider le projet de centre de formation ; le choix du site sera avalisé avant le 15 novembre lors d'une nouvelle réunion de cette instance.

Dans ce cadre, monsieur VIGNOUD propose à l'assemblée délibérante d'adopter une délibération de principe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le soutien de la commune de Saint-Pierre d'Albigny pour l'installation du centre de formation du S.D.I.S. 73 dans le cadre du périmètre de la future zone d'activités économiques de la Gare ainsi que la remise des terrains à titre gracieux au S.D.I.S.

7/ Règlement intérieur du gymnase municipal

Monsieur le maire donne la parole à monsieur BOULANGER, adjoint chargé des sports.

Monsieur BOULANGER présente et donne lecture du projet de règlement intérieur du gymnase municipal qui sera mis en application avec la réouverture du bâtiment après les travaux de réhabilitation.

Le conseil municipal, par 20 voix pour et 2 abstentions (Daniel ALESSANDRINI - Jean-Claude GOUVERNEUR), adopte le nouveau règlement intérieur du gymnase municipal.

Monsieur le maire informe que l'inauguration du gymnase rénové aura lieu le 24 janvier 2009 en même temps que la cérémonie des vœux.

8/ Comité de programmation LEADER : désignation des membres titulaires et des membres suppléants

Le territoire du P.N.R. du Massif des Bauges a été retenu pour conduire un programme LEADER (Liaison Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale) qui s'inscrit dans une démarche de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre de l'Union Européenne au travers du FEADER (Fonds Européen Agricole et de Développement Rural).

Un comité de programmation décidera de la mise en œuvre des actions et des moyens financiers à mobiliser.

Dans ce cadre, il a été proposé que la commune de Saint-Pierre d'Albigny en soit membre. A cet effet, il convient que le conseil municipal désigne 2 suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du Comité de Programmation du programme LEADER les membres suivants :

- titulaire : Paul CASIEZ
(le Châtelard)

- suppléant : Christine DIETZ

- titulaire : Michel LE PAVEC
(Lescheraines)

- suppléant : Eric DELESCLUSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, regrette que les deux postes de titulaires soient attribués à des communes intérieures du Massif des Bauges alors que les deux postes de suppléants sont dévolus à la commune de Saint-Pierre d'Albigny qui est une commune de piémont.

9/ Avenant au contrat de bail des locaux du Trésor Public (immeuble « Maison Rouge »)

Monsieur le maire présente un projet d'avenant au contrat de bail du 5 avril 2005 portant location pour une durée de 9 ans au profit de l'Etat (Direction générale de la Comptabilité Publique) des locaux abritant la Trésorerie dans l'immeuble « Maison Rouge ».

Monsieur le maire précise que cet avenant porte le loyer annuel des locaux à 4 477 € dans le cadre de la révision triennale du loyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer cet avenant au contrat de bail des locaux de la Trésorerie.

10/ Dotations scolaires

Monsieur GUIDAT, adjoint chargé des affaires scolaires, indique que l'assemblée délibérante doit entériner l'octroi des dotations d'activités de l'année 2009 pour les écoles maternelle et élémentaire ainsi que pour l'école Jeanne d'Arc.

Il propose les dotations suivantes :

- école maternelle : 5 750,00 €
- école primaire : 16 800,00 €
- école Jeanne d'Arc : 1 920,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer l'ensemble des dotations scolaires.

11/ Acquisition d'un véhicule auprès du S.D.I.S.

Monsieur le maire propose que l'assemblée délibérante se prononce sur l'achat d'un véhicule d'occasion Renault Trafic auprès du S.D.I.S. pour un montant de 10,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de ce véhicule.

12/ Elections : modification du règlement de la salle polyvalente « la Treille »

Afin de permettre la mise à disposition de la salle polyvalente de « la Treille » en cas d'élections et de référendums, il est envisagé une modification du règlement de la salle.

Une discussion s'engage sur la nécessité de neutraliser cet équipement très utilisé alors que les écoles publiques présentent une réelle opportunité pour accueillir des bureaux de vote.

Monsieur le maire propose d'étudier cette solution avant d'engager une modification du règlement intérieur de la salle polyvalente.

13/ Urbanisme : cession de terrain

Monsieur le maire informe que des particuliers souhaitent acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée I 277 sise au lieu-dit « Albigny » pour une contenance d'environ 40 m².

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate monsieur le maire pour signer le compromis promesse de vente ainsi que l'acte authentique correspondant.

14/ Personnel communal

- poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe :

Monsieur le maire propose de transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe horaire en poste annualisé pour une durée hebdomadaire de travail de 17h30 à compter du 1^{er} octobre 2009, au sein du personnel de service.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la transformation de ce poste.

15/ Questions diverses

- 15.1 Zone d'activités économiques intercommunale de la Gare

Monsieur MAURIS, conseiller municipal et Président de la C.C.C.S. indique que plusieurs réunions sont programmées dans le cadre de la phase de concertation sur le projet de Z.A.C. de la Gare avec notamment une réunion publique le 12 octobre 2009 à 20 heures.

- 15.2 Enquête transports

Madame BRUNET, conseillère municipale et conseillère générale, indique que le Conseil général de la Savoie réalise une enquête afin d'évaluer les habitudes de déplacements au sein du canton et à destination de l'agglomération chambérienne.

L'objectif de ce questionnaire est de connaître les modes de transports utilisés, les trajets empruntés et les besoins en terme de transport collectif.

Ce questionnaire va être distribué à l'ensemble de la population et il doit être retourné en mairie avant le 20 octobre 2009.

- 15.3 Repas des aînés

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé, à l'unanimité, de remplacer le repas des aînés par un goûter qui aura lieu le samedi 12 décembre 2009.

Face aux problèmes financiers

que rencontrent certaines familles de la commune actuellement, le C.C.A.S. a pris la décision d'octroyer une partie de la somme allouée pour le repas des aînés au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) sous forme d'une subvention pour le Noël des enfants de ces familles et pour les personnes âgées en difficulté.

- 15.4 Comité de Jumelage

Monsieur FERRACHAT informe l'assemblée délibérante que le bureau du comité de jumelage a été renouvelé (président, trésorier, secrétaire).

- 15.5 Commission scolaire

Monsieur GUIDAT convie l'ensemble du conseil municipal le vendredi 16 octobre à 19 heures à venir partager un repas à la cantine scolaire de l'école élémentaire dans le cadre de la semaine du goût.

- 15.6 Nouvelle circonscription législative

En réponse à une question de monsieur ALESSANDRINI sur le découpage de la future circonscription législative, monsieur le maire indique qu'il n'a pas actuellement d'information à ce sujet.

La séance est levée à 22h05